



# GREVE du 07 février 2023

GREVE du 07 février 2023

SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL (SMA)  
DES ENFANTS DES ECOLES MATERNELLES ET  
ELEMENTAIRES

La municipalité organise un service minimum<sup>1</sup>

LE MARDI 7 FEVRIER 2023

À cet effet, il conviendra d'inscrire votre enfant en envoyant un mail à l'adresse suivante : [scolaire@belloy-en-france.fr](mailto:scolaire@belloy-en-france.fr) avant le lundi 6 février 9h30.

L'accueil se fera selon les modalités suivantes :

Horaire du SMA : 8h20 à 11H30 et 13H20 à 16H30

Inscription obligatoire au SMA. Merci de réinscrire vos enfants en garderie et cantine si nécessaire.

La garderie et la cantine seront facturées aux tarifs habituels. Le SMA correspondant au temps scolaire est gratuit. En cas de dépôt trop tôt ou de récupération trop tard, les services de garderie et cantine seront facturés automatiquement

Durant le SMA, l'encadrement est assuré par du personnel communal : animateurs

Pour les enfants dont les enseignants sont présents les modalités restent inchangées pour ce qui est de la restauration et de la garderie du matin et soir.

Ainsi, les enfants fréquentant habituellement les accueils du matin et du soir de l'école seront déposés par vos soins, aux horaires habituels.

Pour complète information, les enfants dont les enseignants sont grévistes sont automatiquement désinscrits de la cantine et de la garderie.

Je vous invite à contacter le service scolaire et périscolaire : 01.30.35.70.14, pour plus d'informations.

Souhaitant que cette organisation puisse vous apporter l'aide attendue, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

1 En cas de grève, lorsque le nombre d'enseignants ayant déclaré leur intention de faire grève est supérieur ou égal à 25 % des enseignants de l'école, le service d'accueil est assuré par la commune.